

## Modification du Permis d'organisation FFSA N° C72 du 21/07/2020

### Art. 1 - Organisation

#### 1-2. Calendrier 2020

V 28 - S 29 - D 30	Août	.....	LE VIGEANT
V 25 - S 26 - D 27	Septembre	.....	NOGARO
V 23 - S 24 - D 25	Octobre	.....	MAGNY-COURS
V 13 - S 14 - D 15	Novembre	.....	LE MANS

La FFSA et les Organisateurs du Trophée TOURISME ENDURANCE (TTE) se réservent le droit de modifier le calendrier.

### Art. 6 - Vérifications Administratives et Techniques - Passeport et Fiche d'homologation

#### 6-1. Vérifications Administratives

##### 6-1/1. Chaque pilote devra :

- Se présenter aux heures et lieux prévus indiqués sur la note d'information propre à l'épreuve
- ~~Repartir (lui-même ou son Team manager) avec la copie de son engagement tamponnée "Vérification Technique" pour transmission au CT chargé du contrôle du véhicule, à l'heure maximale indiquée sur celle-ci (1H après son passage aux Vérifications Administratives)~~

*Le NON-RESPECT Art. 6-1/1 : Annulation du meilleur temps de qualification*

#### 6-2. Vérifications Techniques

##### 6-2/1. Chaque concurrent devra :

- Présenter son véhicule à la structure technique selon les horaires indiqués ~~sur sa fiche "Vérif. Administrative" qui lui a été remise :~~
- Être muni de son ~~fiche "Vérif. Administrative" validée, du~~ Passeport technique et de la Fiche d'homologation du véhicule engagé
- Sa Fiche "Vérif. Administrative" sera directement transmise aux CT.

### Art. 9 - Déroulement de l'épreuve

#### 9-3. Essais qualificatifs

- 9-3/2 : Une séance d'Essais Qualificatifs de 20 à 40 mn maximum est prévue, au cours de laquelle ~~seul une pilote pourra qualifier la voiture~~ (Rappel : le concurrent est responsable de l'application du règlement)

#### 9-5. Full Course Yellow (FCY)

##### 9-5/1. Déclenchement de la procédure

~~9-5/1.9 : En cas de crevaison, de panne de carburant ou sur ordre de la DC (Drapeau Technique Noir à disque orange), l'arrêt d'un concurrent sera toléré, sous le contrôle des Commissaires de Stand et des Commissaires Techniques du TTE : • Dans le cas d'une crevaison, la roue sera remplacée (aucune autre intervention mécanique ne sera tolérée) et le concurrent pourra reprendre la piste~~

- ~~• Dans le cas d'une panne de carburant, un complément partiel d'une durée maximale de 10 secondes sera autorisé. Le concurrent reprendra la piste et se verra dans l'obligation de rejoindre les stands pour procéder à son arrêt "normal" dans les 3 tours qui suivront la fin de la procédure de FCY~~
- ~~• Dans le cas de l'exécution d'un ordre de la DC via le Drapeau Technique, le concurrent regagnera son stand et son équipe devra procéder à la réparation. Le concurrent pourra reprendre la piste seulement après accord du CT du TTE en charge de l'équipe. En cas de changement de pilote, celui-ci ne sera pas comptabilisé.~~

*Le NON-RESPECT Art. 9-5/1.9 : STOP&GO 1 Minute.*

#### 9-7. Arrêt de la course au drapeau ROUGE

##### 9-7/6. Opération Safety Car (SC)

Si la course ne peut pas reprendre, les résultats seront ceux obtenus à l'issue ~~de l'avant dernier du dernier tour précédant la présentation du Drapeau rouge au cours duquel le signal de suspension aura été donné~~ et aucune pénalité ne sera appliquée si le nombre d'arrêt/stand obligatoires n'a pas été effectué.

## Modification du Permis d'organisation FFSA N° C72 du 21/07/2020

### Art. 7 -Roues et Pneumatiques

(Pour l'Endurance CUP by Funyo - voir Annexe 1 du Règlement Sportif)

#### 7-1. Limitation et Déclaration des pneumatiques

- La marque des pneumatiques est libre
- Le concurrent pourra utiliser **8 PNEUS SLICK maximum** par meeting (**Essais qualitatifs et course**)  
dont 1 TRAIN de 4 pneus NEUFS maximum
- Le nombre de pneumatique pluie n'est pas limité.

Jean-Jacques HENGEL  
Le 25/07/2020

PAGE 2/2

